

Présentation

En 2005, année de la mise en place de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élève à près de 26 milliards d'euros. Elle s'accroît de 3,5 % par rapport à 2004, poursuivant pour la troisième année consécutive sur un rythme de croissance supérieur à celui des années 1997 à 2001 (en moyenne de 1,4 % par an).

Cette augmentation est due essentiellement à la forte croissance des dépenses des régions en direction des jeunes (notamment pour l'apprentissage), et à celle des dépenses de formation des entreprises en direction de leurs salariés (+ 6 %). Principal financeur de la formation professionnelle continue, celles-ci engagent 41 % de la dépense totale. Les dépenses de formation de l'État continuent de diminuer (- 3,1 %), celui-ci se désengageant progressivement de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi. La dépense de la fonction publique d'État affectée à la formation de ses propres agents augmente légèrement en 2005 (4,1 %). Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue (4 % de la dépense globale) ont progressé d'à peine 1 % entre 2004 et 2005, croissance la plus faible depuis 2001 [1].

Les jeunes, à eux seuls, bénéficient de 24 % de la dépense de formation continue. Les régions leur consacrent en effet les trois quarts de leurs dépenses pour la formation professionnelle. Les demandeurs d'emploi ont également un poids un peu plus important dans la population bénéficiaire de la formation continue (13 % de la dépense globale) que dans l'ensemble de la population. Les actifs occupés du secteur privé sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, dont 40 % leur sont consacrées [2].

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale réalise, en 2005, un chiffre d'affaires de 716 millions d'euros au titre des activités de formation continue, en augmentation de 1,2 % par rapport à 2004. Cette croissance provient principalement de l'activité des établissements d'enseignement supérieur dont le chiffre d'affaires progresse de près de 2 %, alors que celui des GRETA diminue (- 1,5 %). L'augmentation modeste du chiffre d'affaires global s'accompagne d'une diminution du nombre de stagiaires. En effet, dans les GRETA, la baisse du nombre des stagiaires est sensible (- 5,6 %) et elle reste légère dans les établissements de l'enseignement supérieur (- 0,7 %).

Depuis 2002, le nombre d'heures-stagiaires ne cesse de diminuer dans les GRETA, et il commence également à se réduire en 2005 pour l'enseignement supérieur. Au total, le nombre d'heures-stagiaires diminue de près de 6 % en 2005 [3].

→ Pour en savoir plus

Publications

- Premières synthèses, novembre 2007 - n° 45.1, DARES.
- Premières synthèses, novembre 2007 - n° 48.1, DARES.

Sources : DARES, ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.

Définitions

■ **Formation continue.** La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

■ **Marché de la formation professionnelle.** Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'Administration, un Bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais tous les organismes d'enseignement, les écoles de conduite et d'autres organismes dispensateurs de formation continue mais dont ce n'est pas l'activité principale.

■ **Financement de l'État.** Fonds provenant surtout du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS); y contribuent le Fonds national pour l'emploi (FNE), l'ANPE, le Fonds social européen (FSE), le budget de formation des agents de la fonction publique.

■ **Financement des collectivités territoriales.** La décentralisation des fonds publics est intervenue au 1^{er} juin 1983 et a été confortée par la loi quinquennale de décembre 1993, relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Les régions ont par ailleurs pris en charge, depuis le 1^{er} janvier 1999, les formations qualifiantes et préqualifiantes des jeunes de moins de 26 ans.

■ **Financement des entreprises.** Prélèvement sur la masse salariale de 1,6 % au titre de la formation continue. On distingue :
– le secteur "1,6 % strict" : les entreprises participent soit directement, soit indirectement par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), nationaux ou régionaux ;
– le secteur "1,6 % extensions" : formation pour les collectivités locales, les personnels hospitaliers, les artisans et les agriculteurs.

■ **Stagiaires en formation.** Le nombre des stagiaires pour une année donnée comptabilise toutes les personnes qui ont suivi un stage dont une partie s'est déroulée durant cette année (civile). Une partie des stagiaires suit, au cours de l'année, plusieurs stages et se trouve donc comptée plusieurs fois.

■ **Heures stagiaires.** Voir 7.2.

■ **GRETA.** Voir 7.3.

La formation continue : bilan global, évolution

[1] Dépense globale par financeur final (y compris investissement) (millions d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Structure 2005 (en %)	Évolution 2005/2004 (en %)
État	5 157	5 215	4 812	4 974	4 544	4 402	17	-3,1
Régions	1 961	1 971	1 939	2 060	2 714	3 191	12	17,6
Autres collectivités territoriales	29	29	27	38	51	54	0	5,6
Entreprises	9 336	9 700	9 691	9 923	10 053	10 546	41	4,9
Ménages	766	835	882	939	956	964	4	0,9
Autres administrations publiques et UNEDIC	1 072	1 070	1 159	1 271	1 373	1 247	5	-9,2
dont autres administrations publiques	682	556	128	75	78	80	0	3,0
dont UNEDIC	390	514	1 031	1 196	1 295	1 167	5	-9,9
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	18 321	18 820	18 510	19 205	19 691	20 404	79	3,3
Fonctions publiques pour leurs propres agents	4 668	4 907	5 099	5 106	5 344	5 519	21	4,1
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	22 989	23 727	23 609	24 311	25 035	25 923	100	3,5

Sources : DARES.

[2] Dépense globale par public bénéficiaire (millions d'euros)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Structure 2005 (en %)	Évolution 2005/2004 (en %)
Jeunes	5 776	5 877	5 621	5 846	5 927	6 307	24	6,4
- Apprentissage	3 615	3 661	3 424	3 680	3 787	3 965	15	4,7
- Alternance	1 361	1 446	1 397	1 348	1 270	1 325	5	4,3
- Formation et accompagnement des jeunes	800	770	800	818	870	1 017	4	16,9
Demandeurs d'emploi	3 399	3 417	3 315	3 394	3 573	3 403	13	-4,8
Agents du secteur public	4 668	4 907	5 099	5 106	5 344	5 519	21	3,3
Actifs occupés du secteur privé	8 910	9 245	9 316	9 647	9 866	10 343	40	4,8
Investissement	236	281	258	318	325	351	1	8,1
Total	22 989	23 727	23 609	24 311	25 035	25 923	100	3,5

Sources : DARES.

[3] L'activité de formation continue de l'Éducation nationale

	Chiffre d'affaires (millions d'euros)			Nombre de stagiaires			Nombre d'heures-stagiaires (milliers)		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
GRETA	405,3	406,1	400,0	478 300	472 900	446 100	64 600	62 300	57 900
Enseignement supérieur	295,9	310	316	413 400	427 000	424 000	62 000	62 000	59 000
dont universités et grandes écoles	210,5	214	213	330 000	339 000	333 000	45 400	45 000	42 000
Total Education nationale	706,1	715,1	716,0	901 000	899 900	870 100	127 000	124 300	116 900

Sources : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.